



Verband der Kantonschemiker der Schweiz
Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

Communiqué de presse

25 avril 2018

Nombreuses lacunes dans le domaine des emballages de denrées alimentaires en papier

Durant l'année 2017, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse ACCS a analysé des emballages de denrées alimentaires en papier et en carton. Sur les 78 emballages analysés, onze contenaient des substances dans des quantités dépassant les valeurs maximales en vigueur pour les emballages alimentaires. Il existe d'importantes lacunes dans l'autocontrôle de la branche pour assurer qu'aucun produit chimique ne soit transféré de l'emballage à la denrée alimentaire.

Dans toute la Suisse, les chimistes cantonaux ont prélevé 78 emballages alimentaires en papier et en carton, à savoir : des gobelets à café, carton à pizza, sacs en papier pour farine et céréales, cornets à pain et emballages pour des produits à l'emporter. Les échantillons ont été analysés par le laboratoire cantonal de St-Gall, spécialisé dans ce type d'analyses. En tout, 353 analyses chimiques et 72 appréciations de concepts d'autocontrôle ont ainsi donné un aperçu des emballages alimentaires en papier et carton se trouvant sur le marché suisse.

11 emballages (14 %) ont été contestés en raison de résidus chimiques. Il s'agit de composants d'encre d'emballage inadaptés et de composés chlorés issus de la production de papier. Dans 42 autres échantillons (62%), le laboratoire a identifié des résidus d'huile minérale qui est supposée migrer dans la denrée alimentaire au cours du stockage.

Un emballage en papier présentait un dépassement massif de la valeur maximale pour le chloropropane ainsi qu'une valeur anormalement élevée d'huile minérale. Afin d'assurer la protection des consommatrices et consommateurs, cet emballage, ainsi que trois autres emballages alimentaires, ne pourront être utilisés que sous certaines conditions. Dans ces cas, les entreprises ont préféré éliminer directement les charges concernées.

Pour les emballages contestés, les entreprises ont dû clarifier la cause des résidus et veiller, au moyen de mesures appropriées, à ce que la situation se soit améliorée.

Il a également été examiné comment les entreprises, dans le cadre de leur autocontrôle, ont vérifié la conformité des emballages pour une utilisation en tant qu'emballage alimentaire. Pour plus de la moitié des entreprises, le résultat a été insuffisant. Ces entreprises sont appelées à améliorer leur autocontrôle afin de garantir que les denrées alimentaires ne soient pas contaminées par des substances chimiques provenant des emballages.

Les chimistes cantonaux jugent la situation au niveau des emballages alimentaire en papier insatisfaisante et surveilleront l'application des mesures d'amélioration initiées par des contrôles de suivi.

Plus d'informations:

Pour la Suisse allemande : Dr. Pius Kölbener, Kantonschemiker St. Gallen, Tel. 058 229 28 00
Pour la Suisse romande : Dr. Claude Ramseier, Chimiste cantonal Fribourg, Tél 026 305 80 00
Pour le Tessin : Dr. Nicola Forrer, Chimico cantonale aggiunto Ticino, Tel. 091 814 61 14
Disponibilité : Mittwoch 25. April 2018, ab 9.00 Uhr
Rapport intégral : <https://www.avsv.sg.ch/>